



CHALLENGE JEUNES 2024

8 & 9 JUIN 2024 – SAINT HERBLAIN (44800)

Challenge Jeunes 2024

8 & 9 juin 2024 – SAINT HERBLAIN (44800)

Forclusion : 25 mai 2024

Catégories	Catégorie : 7 à 15 ans (pré-poussin 1 à minime 2) filles et garçons confondus
Type de compétition	Compétition individuelle et par équipes pour les jeunes de catégories “-15 ans”, “-12 ans” et “-9 ans”. Les catégories et les rencontres sont mixtes Assauts en 2 x 1 mn et 30 secondes
Samedi A titre indicatif	Convocation : 8h30 Tirage au sort : 9h00 Début des assauts : 10h Fin : 18h
Dimanche A titre indicatif	Accueil : 9h00 Début des assauts : 09h30 Remise des récompenses : 13h00 Fin : 14h
Inscription en ligne	ffsavate.com (espace dirigeant - rubrique compétition) Tournoi n°2301090
Droit d'inscription paiement en ligne	25€ par tireur - Onglet Paiement pour le compétiteur
Contact organisateur	c2ca.contact@gmail.com



Challenge Jeunes - Inscriptions et Paiement en ligne :

La plateforme d'inscriptions en ligne, mise en place par la Fédération et accessible via la connexion à votre compte club.

Pour cela, les présidents ou correspondants de clubs devront se connecter au compte fédéral de leur association et inscrire les tireurs souhaités.

- Challenge Jeunes CNCCB (tournoi 2301090)

Le certificat médical, attestation de réponses négatives au QSport et surclassement si nécessaire seront à présenter au 1er jour de la compétition.

À lire :

- * Règlement Compétition
- * Demande de surclassement
- * Autorisation parentale
- * Information Lutte antidopage
- * Adresse de la compétition et hébergements



Règlement Challenge Jeunes

Le Challenge National Jeunes fait partie des compétitions officielles du CNCCB.

Concernant le règlement de cet évènement, le document de référence reste le « règlement des compétitions ». Néanmoins, quelques particularités réglementaires vont tout de même être spécifiées dans le document ci-dessous.

Liste des modifications par rapport au Cahier J (règlement des compétitions) :

PRINCIPE

Le Challenge National Jeunes est une compétition à la fois individuelle et par équipes pour les jeunes de catégories “-15 ans”, “-12 ans” et “-9 ans”. Les catégories et les rencontres sont mixtes.

FORME DES RENCONTRES ET ARMES

Les rencontres se déroulent en assauts en simple canne en reprises multiples.

ASSAUT :

Les assauts se dérouleront en 2 reprises de 1 minute et 30 secondes pour chaque catégorie

Le Challenge Jeunes se déroule selon le système des poules. Il y aura des phases qualificatives, éliminatoires et finales pour chaque catégorie.

En phase qualificative, les tireurs de chaque catégorie effectueront à minima 2 assauts en fonction du nombre d’inscrits et de l’impératif horaire. A l’issue des assauts, les tireurs sont classés dans chaque catégorie en fonction du nombre de poits assauts obtenus. En cas d’égalité les règles générales s’appliquent.

En phase éliminatoire, les tireurs placés en tête se rencontrent en quart de finale et/ou demi finales (selon le nombre participants et les impératif horaires)

En phase finale, la petite et la grande finale opposent les tireurs arrivés en tête lors de la phase éliminatoire

Composition équipes

En amont de la compétition, le CNCCB :

- composera des équipes de tireurs provenant des différentes catégories d’âges sous réserve du nombre de tireurs par catégorie ;
- désignera des coachs parmi des compétiteurs volontaires ;
- assignera un coach à chaque équipe

Durée des rencontres

Les assauts se dérouleront se dérouleront en 2 reprises de 1 minute et 30 secondes pour chaque catégorie



CORPS ARBITRAL ET JUGEMENT

Le règlement d'arbitrage sera appliqué. Les arbitres pourront faire preuve de pédagogie en adaptant le langage pour expliquer la faute.

Composition du corps arbitral :

- un Délégué Officiel
- des Juges Arbitres Nationaux et ou Régionaux
- les moins 18 ans ayant suivi au moins un stage de formation d'officiels pourront juger et ou arbitrer
- les entraîneurs/moniteurs des clubs présents pourront juger

TENUE DES TIREURS

La tenue simplifiée est autorisée.

Protections obligatoires	Protections recommandées
gants, protège-tibia, casque, coquille pour les garçons plastron pour les filles (pour la catégorie des moins de 15 exclusivement cf règlement arbitrage)	bas : pantalon de survêtement, haut : vêtement à manches longues

CLASSEMENTS

Deux classements seront réalisés :

- un classement individuel par catégorie d'âge
- un classement par équipe

Demande de surclassement d'âge pour la saison 20 . . / 20 .

Je soussigné (nom - prénom) Date de naissance :

demande à bénéficier d'un surclassement d'âge pour la saison en cours.

N° de licence N° de club tél/portable :

nom - prénom de l'entraîneur

Signature

de l'intéressé ou, pour les mineurs, d'un parent ou tuteur

Catégories	Ages	surclassement	
		Simple	Double
moins de 12 ans	10 et 11 ans	non	non
	12 ans	oui → moins de 15 ans	non
moins de 15 ans	13 et 14 ans	non	non
	15 ans	oui → moins de 18 ans	non
moins de 18 ans	16 et 17 ans	non	non
	18 ans	oui → seniors	non
Vétérans 1	de 39 ans à 49 ans	oui → seniors	non
Vétérans 2	de 50 ans et plus	oui → vétérans 1	non



CNCCB

COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

Catégorie naturelle	Catégorie de surclassement

Avis medical	
Sur classement Aucun Simple double	Date Signature et cachet

Le médecin du CNCCB :		signature
Avis :	date	



Autorisation parentale

Je, soussigné, père, mère, représentant légal

tél.....,

autorise l'enfant (NOM, Prénom) à participer à la
compétition de canne de combat qui se déroulera le(s)
..... à

Dans la catégorie

Encadrement assuré par Qualité

Moyen de transport

Départ le à h lieu Retour

prévu le à h lieu

Fait-le

Signature

INFORMATION

LUTTE ANTIDOPAGE

Valable en toutes circonstances

DÉFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

CONDUITE

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien ... de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes. Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation ... En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

LA PRISE DE MÉDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

1 - Ceux ne figurant pas sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage

Ceux figurant sur la liste des produits dopants :

2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité

3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous) En cas de traitement :

1 - Établir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance
- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure ...) - les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :



- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

TROUVER L'INFORMATION

0 800 15 2000 Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel jeunessesports.gouv.fr

santesport.gouv.fr sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de bonne pratique, textes de loi ...

www.legifrance.gouv.fr loi 99-223 du 23 mars 1999

Arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04

Code de la santé publique livre VI

Agence Française de Lutte contre le Dopage <https://www.afl.d.fr/actualites.php>

A M L D Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation médicale anonyme et gratuite des sportifs)

Adresse Compétition et Hébergements

C2CA

SAINT-HERBLAIN (Loire-Atlantique)

Informations complémentaires :

Accès au site :

Gymnase : Gymnase du Vigneau

Adresse : Boulevard Salvador Allende, 44800 SAINT-HERBLAIN

En transport en commun : Arrêt Frachon

- Ligne de tram 1

<https://www.tan.fr/fr/itineraires>

Quelques suggestions de solutions de logements :

Hôtels à proximité de la salle :

la salle se situe à proximité (10 min en voiture) de la zone commerciale Atlantis où se trouvent de nombreux hotels :

- Hôtel Campanile Nantes Saint-Herblain : ZI Atlantis, 17 Rue Océane, 44800 Saint-Herblain
- Hôtel Best Western Atlantys
- Hôtel Ibis Saint-Herblain

